

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires
Financières

F8

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote : 15

Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Zineb ZOUAOUI, Céline LANOISELÉE, Philippe CLOCHETTE représenté par Isabelle MASSARD), Richard MERRA, Laurent NOEL, Grégory BOULORD, Christelle NEDELEC, Karine CHALAH

Nombre de votes pour : 25

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution pour l'exercice 2023 de subventions au Comité des Œuvres Sociales, au SCOOP, Centre Dramatique National ainsi qu'aux Etablissements Publics, à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale -Mise à disposition de personnel à diverses associations

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes présentées par les associations ci-dessous mentionnées, ainsi que par les établissements publics, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles,

Vu le budget primitif de la Commune, pour l'année 2023, adopté par délibération de ce jour,

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer à ces associations et Etablissements Publics, des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Décide l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2023 aux organismes et établissements suivants:

N° Ligne	Libellé Association	BP 2022
1	ALLOCATION MUNICIPALE ASSISTANTES MATERNELLES	67 000,00
2	COMITES DES OEUVRES SOCIALES	336 130,00
3	FRAIS PERSONNEL A DISPOSITION AGIR	87 600,00
4	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL A ACSEG- ARCCAG	49 700,00
5	SUBVENTION BUDGET CINEMA J. VIGO	601 758,00
6	SUBVENTION BUDGET RESTAURATION	336 506,00
7	SUBVENTION CAISSE DES ECOLES	1 066 096,10
8	SUBVENTION CCAS	2 824 347,00
9	THEATRE DE GENNEVILLIERS	598 982,52

En raison des fonctions exercées dans cette association Véronique DESMETTRE , Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Zineb ZOUAOUI, Céline LANOISELÉE, Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD, M'Hamed BINAKDANE, Richard MERRA, Laurent NOEL, Grégory BOULORD, Christophe BERNIER, Belkacem OUCHEN, Christelle NEDELEC, Karine CHALAH.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23

Le Maire
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le
Le 10 février 2023